

**PROTOCOLE SANITAIRE ET URGENCE ATTENTAT
RENTRÉE AUTOMNE 2020
CRR de TOURS**

Protocole élaboré en cohérence et en application des décrets n° 2020-860 du 10 juillet 2020 complété par les décrets 2020-1035 du 13 août 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020, **sous réserve de la publication des nouvelles directives ou décisions spécifiques de la préfecture d'Indre-et-Loire.**

Compte tenu des dernières annonces gouvernementales du **28 octobre 2020** et de l'évolution sanitaire, il est possible que celui-ci soit régulièrement modifié et mis à jour.

Ce plan s'appuie sur un principe de confiance, d'exemplarité et de souplesse. Les règles sont applicables à tous les usagers (personnels, élèves, parents).

Ce nouveau protocole ne concerne que :

- Les HA musique danse théâtre (élémentaires / collège / lycée S2TMD)
- Les HTS musique danse théâtre en cycles 3 et cycles COP/ DEM, **les post-DEM (perfectionnement)**

Pour les autres niveaux HTS musique danse théâtre (cycles 1 et 2 / **perfectionnement / auditeur ...) la continuité des cours s'organiserà à distance.**

Préconisations générales

1. **Le port du masque** est obligatoire partout et en tout lieu :

- La situation du CRR implique le port du masque dès le passage de la grille pour tout usager de plus **de 6 ans**.
- Le port du masque est donc obligatoire dès la sortie de la voiture dans le parking.
- Attention à respecter la durée d'utilisation préconisée par le fournisseur du masque, le cas échéant, disposer de plusieurs masques et de pochettes individuelles pour y ranger masques propres et sales.

2. Le respect du **plan de circulation** établi est obligatoire.

3. **Obligation d'avoir sur soi soit :**

- **son carnet de vie scolaire du collège ou lycée Paul Louis Courier**
- **soit la carte d'élève du CRR (avec photos pour les HA élémentaires et HTS concernés)**
- **la CNI en cours de validité pour les étudiants du pôle Aliénor / JAT et leur certificat de scolarité.**

➤ **A défaut l'accès à l'établissement sera refusé.**

4. **Aucun accompagnant ne sera accepté dans l'enceinte du CRR** et les élèves ne doivent être présents que sur le temps de leur cours.

5. L'utilisation de l'ascenseur est proscrite hors PMR et travail des techniciens.

6. La **jauge COVID** indiquée pour chaque salle doit être impérativement respectée.

7. Le **lavage des mains** doit être réalisé que l'on soit agent ou élève (accompagnant) :

- à l'arrivée dans l'établissement
- avant d'entrer en classe
- avant et après être allé aux toilettes
- avant de quitter l'établissement
- en arrivant chez soi

- Le mieux reste que l'utilisateur (personnel, élève, parent) dispose de son propre gel hydro-alcoolique. Il pourra ainsi satisfaire commodément à cette préconisation simple.
- Pour rappel, les toux et éternuements doivent se faire dans le coude ou dans un mouchoir jetable. Chacun doit donc en disposer (des essuie-mains sont à disposition dans les sanitaires).
- Il faudra enfin que chacun soit vigilant dans ses contacts (se saluer sans se serrer la main ou s'embrasser, éviter les transferts d'objets...)
- En cas de fièvre et/ou apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'utilisateur (personnel, élève, parent), la personne concernée reste à la maison en attendant que le médecin traitant lui indique la conduite à tenir et informe le BVS.

Le respect des gestes de protection et la distanciation de courtoisie sont donc une responsabilité collective que nous partageons : agents, usagers, élèves et familles.

DOCUMENT SUSCEPTIBLE DE MODIFICATIONS

Pratiques Artistiques

	à partir de 6 ans
Instruments Cordes	Port du masque obligatoire pour l'élève et l'enseignant, 1 seul élève par cours. Aération de la salle au minimum toutes les 3 heures et autant que nécessaire.
Instruments Polyphoniques	Port du masque obligatoire pour l'élève et l'enseignant, 1 seul élève par cours. Lavage des mains et nettoyage de l'instrument avec le chiffon dédié avant et après l'utilisation de l'instrument partagé. Concernant la basse continue : 1 seule réplique autorisée (si instrument à vents plexiglas obligatoire) Aération de la salle au minimum toutes les 3 heures et autant que nécessaire.
Instruments de Percussions	Port du masque obligatoire pour l'élève et l'enseignant, 1 seul élève par cours. Lavage des mains et nettoyage de l'instrument avec le chiffon dédié avant et après l'utilisation de l'instrument partagé. Baguettes individuelles obligatoires. Aération de la salle au minimum toutes les 3 heures et autant que nécessaire.
Instruments à Vents	Port du masque obligatoire pour l'enseignant, 1 seul élève par cours, chacun derrière sa partie de plexiglas. Aération de la salle au minimum toutes les 3 heures et autant que nécessaire.
Formation Musicale et Disciplines d'Erudition	Port du masque obligatoire pour l'élève et l'enseignant qui se situe à 1,50m/2m du 1 ^{er} rang d'élèves y compris pendant la pratique vocale. Lavage des mains avant et après le cours et éviter le transfert d'objets et matériels. Interdiction d'utilisation d'instruments à vents. <ul style="list-style-type: none"> • Les groupes CHAM/D élémentaires sont en effectif complet. • Pour les HA collège et HTS les jauges sont des demi-groupes • Interdiction de brassage HA/ HTS. Aération obligatoire de la salle entre chaque cours. Les disciplines d'érudition quels que soient les niveaux seront organisés en distanciel.
Chant Lyrique	Port du masque obligatoire l'accompagnateur et l'enseignant, 1 seul élève par cours. Si possible respecter les distances de 3 m entre chaque individu et se positionner de part et d'autre du plexiglas. Aération de la salle au minimum toutes les 3 heures et autant que nécessaire.
Chant Choral	Pas de reprise des cours HTS. Reprise des cours pour les HA élémentaires en groupe Classe et Maitrise. Port du masque obligatoire et distance. Chef de chœur derrière plexiglas. Aération de la salle au minimum toutes les 3 heures et autant que nécessaire.
Pratiques collectives Cordes (Orchestre et musique de chambre)	Pas de reprise des cours.
Pratiques collectives Vents (Orchestre et musique de chambre)	Pas de reprise des cours.

	à partir de 6 ans
Pratiques collectives mixtes (EI A et B et orchestre Poulenc)	Pas de reprise des cours.
Musique de chambre mixte	Pas de reprise des cours.
Danse	<p>CHAD (Hors CHAD élémentaires), HTS Cycle 3 et spécialisé : Port du masque obligatoire pour l'enseignant et l'accompagnateur qui se situent à 2m. des élèves. Port du masque obligatoire pour les élèves. Lavage des mains et nettoyage des barres avant et après chaque cours. Aération de la salle entre chaque cours. Pour respecter la distance radiale de 2m, les jauges sont des ½ groupes jusqu'à nouvel ordre. A compter de la rentrée des vacances d'Automne, la Préfecture interdit l'accès à tous les vestiaires collectifs. Les élèves auront cours de danse en tenue sportive (jogging, legging, T-shirt...), chaussons ou chaussettes en fonction de la danse pratiquée, la coiffure reste de mise car possible à réaliser le matin avant les cours.</p> <p>CHAD élémentaires : Port du masque obligatoire pour l'enseignant et l'accompagnateur qui se situent à 2m. des élèves. Port du masque obligatoire pour les élèves. Lavage des mains et nettoyage des barres avant et après chaque cours. Aération de la salle entre chaque cours. Cours en groupe classe / interdiction du brassage A compter de la rentrée des vacances d'Automne, la Préfecture interdit l'accès à tous les vestiaires collectifs. Les élèves auront cours de danse en tenue sportive (jogging, legging, T-shirt...), chaussons ou chaussettes en fonction de la danse pratiquée, la coiffure reste de mise car possible à réaliser le matin avant les cours.</p> <p>HTS : Pas de reprise des cours en présentiel : cycle 1 et 2</p>
EAC	<p>Reprise des IMS (musique et théâtre) À l'école, le chant peut être pratiqué dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Il est préférable de limiter la chorale à l'effectif d'une classe et d'éviter les regroupements plus importants. En maternelle, l'apprentissage de comptines et de courtes chansons se pratique en classe comme à l'accoutumée. À l'école élémentaire, les élèves masqués peuvent chanter assis ou debout en veillant à respecter la plus grande distanciation sociale possible. La séance de chant peut se limiter à une vingtaine de minutes. Tous les outils numériques qui permettent aux élèves de s'imprégner de modèles de qualité et de les mémoriser entre les séances de chant sont à explorer. Pas de Reprise des OAE Vent à compter du 09 11 2020. Continuité des OAE cordes en groupe classe</p>

	à partir de 6 ans
Art Dramatique	<p>CHAT et HTS cycle 3 et COP :</p> <p>Port du masque obligatoire pour les élèves en situation de spectateur ou regard extérieur et l'enseignant qui se situe à 2m. des élèves.</p> <p>Lavage des mains avant et après le cours.</p> <p>Aération de la salle entre chaque cours. Eviter le transfert d'objets et matériels.</p> <p>Les jauges sont des demi-groupes.</p> <p>Respecter les jauges COVID inscrites sur chaque classe.</p> <p>Le site Pergaud reste fermé jusqu'à nouvel ordre.</p> <p>HTS : Pas de reprise des cours en présentiel : cycles 1 et 2</p>
JAZZ	<p>En lien avec le partenaire Jazz à Tours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours instrumentaux individuels en distanciel sur site à compter du 09 11 2020 • Cours théoriques en distanciels sauf <ul style="list-style-type: none"> ◦ Ecriture/ Harmonie et culture avec une jauge en ½ groupe et cours en alternance semaine A/B • Pratiques collectives instrumentales en présentiel <p>Port du masque obligatoire pour l'élève et l'enseignant</p> <p>Lavage des mains avant et après le cours et éviter le transfert d'objets et matériels.</p> <p>Obligation de l'utilisation des plexiglas dans le cadre de pratiques instrumentales « vents »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitation de brassage élèves / groupes / ensemble <p>Aération obligatoire de la salle entre chaque cours.</p>
DMA	<p>Annulation des 2 prochains week-ends (14 / 15 novembre et 5 / 6 décembre 2020)</p> <p>Report prévu entre avril et juillet 2021</p>

Le prêt de salles est possible et désormais réglementé :

Sur les horaires habituels d'ouverture des sites Jules Simon et Petit pré avec fin impérative à 20h15

Seront autorisés les élèves et étudiants :

- Internes (musique et danse) tous niveaux et cycles
- Percussions
- Clavecin
- Harpe
- Orgue
- Batterie et piano jazz

sur inscription préalable (*Google Doc*) et munis d'une carte d'élève du CRR et d'une autorisation dérogatoire de déplacement.

La situation d'Etat d'Urgence Sanitaire et de Vigipirate Urgence Attentats peuvent entrainer une révision des mesures prises.